

les Yvelines

Plusieurs scènes du département subissent des coupes budgétaires ou sont remises en cause.

PAGE 2

sans labels

Le projet de loi bientôt présenté au Conseil des ministres n'évoque pas les réseaux de la décentralisation.

PAGE 5

veut sa fabrique

À défaut de grand investissement, Dominique Hervieu réclame un atelier de création dans le grand Lyon.

PAGE 9



La crise de la diffusion accroît la crispation entre public et privé. PAGE 4

BIMENSUELLE

N°364

12 juin 2015

La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

Fusions des régions : la culture se veut force de propositions

Quelles seront les ambitions culturelles des grandes régions qui naîtront en 2016 ? Professionnels et artistes se mobilisent pour comparer les dispositifs et stimuler les élus.

Pour le festival Les Francophonies en Limousin, la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes dessine un grand point d'interrogation. Actuellement régional, le festival devra-t-il étendre son rayonnement ? Avec quels moyens, quels partenaires ? Sa directrice Marie-Agnès Sevestre est engagée dans la concertation interrégionale menée depuis le début de l'année à l'initiative du Syndeac et du SNSP (Syndicat national des scènes publiques), rejoints par d'autres syndicats, des institutions, compagnies, artistes représentant différents secteurs artistiques. Une synthèse des réflexions a eu lieu le 9 juin à Poitiers, sur les coopérations, la permanence artistique, l'équité territoriale... «Avec cette fusion, une perspective s'ouvre qui permet d'imaginer notre travail au-delà du prochain budget», commente Marie-Agnès Sevestre.

Gouvernance de proximité ?

Également en Limousin, sa consœur Solange Charlot, directrice des 7 Collines, scène conventionnée à Tulle, ajoute : «C'est une brèche pour faire plus de démocra-

tie et nous entendre pour aller au-devant des candidats à la future grande région.» Les kilomètres parcourus d'une réunion à l'autre mesurent les difficultés d'une région de la taille de l'Autriche. Les acteurs culturels tiennent à conserver une gouvernance de proximité. Ils listent les différences dans les dispositifs, par exemple sur des aides à l'emploi culturel. Mener un bilan concerté n'est pas facile en période préélectorale. Quant aux agences régionales en Poitou-Charentes (l'A.) et en Aquitaine (l'OARA), elles n'ont pas les mêmes missions. Chacun s'attend à une période de transition qui pourrait durer jusqu'à trois ans et pourtant, comme le dit Joël Brouch, directeur de l'OARA :

«Il faudra agir vite pour tenir compte des logiques de saison».

Au-delà de la vitrine métropolitaine

Les artistes et professionnels du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie sont engagés également dans cette étude comparée des dispositifs des deux régions, avec une deuxième rencontre prévue à Amiens le 29 juin. «C'est d'abord à nous de savoir ce que nous voulons voir perdurer, se développer», souligne Christophe Marquis, directeur de l'Échangeur, centre de développement chorégraphique de Picardie. Le Nord-Pas-de-Calais est riche en scènes labellisées tandis que la région Picardie a mis l'accent sur l'éducation

artistique et culturelle et les réseaux entre scènes pour promouvoir la diffusion. Les budgets culture (42 M€ pour l'un, 12 M€ pour l'autre) ne sont pas équivalents. «On ne souhaite pas qu'il n'y ait que la métropole lilloise comme vitrine», observe Christophe Marquis, qui insiste sur le potentiel du territoire : «Nous avons une région très riche pour la création, mais on ne le dit pas assez».

À Béthune, Ludovic Rogeau, directeur adjoint du centre dramatique national, est aussi impliqué dans la concertation professionnelle : «Je crains que les discussions entre services des deux régions portent plus sur la gestion des ressources humaines que sur le contenu des politiques. À nous d'aller de l'avant. Si nous ne sommes pas acteurs, nous allons être relégués à un rôle de réponse aux appels d'offres.»

DRAC et préfetures : quel partage ?

Une cinquantaine d'agents de la DRAC Pays de la Loire manifestaient le 2 juin devant la préfecture, à Nantes. Bien que cette région n'est pas concernée par une fusion, ils veulent prévenir toute volonté du préfet de récupérer les personnels des services de l'architecture et du patrimoine, sur des motifs de gestion de ressources humaines. Si le ministère de la Culture dément tout démantèlement des DRAC, les réaménagements liés à la réforme territoriale semblent se focaliser sur les mouvements de personnels plus que sur les missions, avec une centralisation dans la future capitale régionale, et des prérogatives accrues pour les préfets. Selon la CGT, il n'est plus question de nommer des DRAC préfigurateurs.

Certains élus timides

Dans le Nord, les scores du Front national aux dernières élections départementales n'incitent pas les futurs candidats régionaux à parler de culture, tant ils craignent qu'on leur reproche de s'intéresser aux arts plutôt qu'à la misère galopante. Cette frilosité des élus

se retrouve en Lorraine qui va s'unir avec l'Alsace et la Champagne-Ardenne et où les professionnels se sont aussi lancés dans l'analyse comparée des politiques culturelles. Préoccupé par une réforme territoriale qui fonctionne à l'envers, Dominique Répécaud, directeur de la scène nationale de Vandœuvre-lès-Nancy, voit pourtant des opportunités dans la fusion, en particulier l'ouverture à l'international. La Région Champagne-Ardenne va créer le 22 juin, un «parlement de la culture». N'arrive-t-il pas trop tard ? Le couple Auvergne et Rhône-Alpes, au contraire, a pris un peu d'avance, grâce à l'anticipation de leurs exécutifs. Le président de Rhône-Alpes, Jean-Jack Queyranne, a accueilli, le 20 mai, une séance de restitution de débats réunissant 350 personnes, 15 syndicats, réseaux et fédérations professionnels du spectacle vivant. En Rhône-Alpes, la principale préoccupation vient des attaques contre les budgets alloués à l'art et à la culture et contre la liberté d'expression et de programmation. «*Nous avons reçu de l'intérêt de la part des politiques*, souligne Anne Meillon, directrice adjointe du Théâtre la Croix-Rousse, à Lyon. *Il faut maintenant maintenir un lieu de concertation pérenne sur la culture.*» La situation est critique également en Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour de

nombreuses scènes et face à l'urgence, les acteurs culturels s'inquiètent de voir les débats se limiter à la répartition des bureaux entre les deux capitales régionales. Certaines avancées se font jour comme la préfiguration d'une réunion des réseaux régionaux de musiques actuelles en Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Franck Tanneau (association 11 Bouge) et Olivier Nicaise (Lo Bolegason) ont été missionnés pour présenter un schéma directeur de structuration des musiques actuelles à l'échelle de la grande région. Mais si l'existence d'institutions communes est importante, comme c'est déjà le cas en Normandie avec l'ODIA, c'est bien le travail en cours de brassage d'idées entre professionnels et artistes qui aidera les futures grandes régions à se doter de vraies politiques culturelles. ■ **YVES PÉRENNOU**



La compagnie Bilbobasso aux Nuits romanes, festival porté par la Région Poitou-Charentes

Inquiétudes dans les Yvelines

SCÈNES DE VILLE. Au Vésinet, la subvention de la scène municipale Alain-Jonemann passe de 700 000 euros à 625 000 euros. À Conflans-Saint-Honorine, l'association chargée d'animer l'espace Simone-Signoret n'était pas reconduite à l'issue la saison 2015-2016, mais elle a décidé de devancer son départ. La présidente Patricia Lanata et la directrice Léila Benhabylès ont expliqué aux spectateurs : «*La coupe budgétaire imposée sur 2015, tout comme les échanges avec les élus, ne nous permettent pas de poursuivre le travail engagé.*» La réduction est de -15,4% et sans garanties pour 2016. Créat'Yve, réseau de quatorze théâtres des Yvelines, a lancé une nouvelle alerte aux élus : «*De lourdes décisions affectent un nombre important de structures de notre département : coupes budgétaires – menaces de licenciement – arrêts de programmation. Ces décisions et arbitrages sont appliqués unilatéralement et mécaniquement.*» Le réseau insiste en direction du Département : «*Nous espérons que la baisse annoncée de 30% aux lieux aidés par le conseil départemental ne sera pas appliquée, parce que la culture est un facteur primordial en termes d'attractivité et de qualité de vie sociétale d'un territoire.*» Outre Le Vésinet, Créat'Yve cite d'autres cas : la Ferme de Bel Ébat, le Théâtre

de Guyancourt et La Merise à Trappes par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. À Aubergenville, depuis les élections municipales, l'incertitude planait sur la Nacelle, scène de 420 places conventionnée DRAC pour la création jeune public et les écritures contemporaines. La communauté de communes Seine-Mauldre allait-elle continuer de confier la direction artistique à la compagnie Théâtre du Mantois ? L'équipe d'Eudes Labrusse et Jérôme Imard était en alerte, d'une part, à cause de prises de position du maire d'Aubergenville, d'autre part, parce que cette communauté doit se fondre dans une plus grande dans le cadre de la réforme territoriale. Le 23 mars, la décision de passer le théâtre en régie a été votée. L'actuelle délégation de service public courait jusqu'au 30 juin. Fin mai, le président de la communauté de communes, Dominique Belhomme (UMP), après avoir reçu un courrier de la DRAC lui demandant la réunion d'un comité de suivi, a réagi en demandant à Eudes Labrusse de quitter les lieux. Décision qui marque brutalement la fin d'une époque pour une scène qui affichait 13 000 spectateurs payants et un budget de 550 000 euros dont 38 000 euros au titre de la convention DRAC. ■ **YVES PÉRENNOU**

LES COMPTES DE MP2013

AU CRIBLE. Dans un rapport encore confidentiel, la chambre régionale des comptes (CRC) – Provence-Alpes-Côte d'Azur dresse un bilan de l'année capitale européenne de la culture conduite par l'association Marseille-Provence 2013 (MP2013). Elle pointe les 1 080 embauches réalisées entre 2007 et 2013, principalement des CDI pour l'équipe permanente et des CDD ou le statut d'intermittent pour les métiers opérationnels ou artistiques. La CRC ne conteste pas le recours aux CDI (faute d'éléments prouvant un surcoût lié à ce choix), mais elle s'étonne de l'absence de discussions en conseil d'administration à ce propos. D'autant que plusieurs ruptures conventionnelles ont engendré des coûts importants. À commencer par l'accord signé avec l'administratrice, lui octroyant près de 100 000 euros, soit plus d'un an de son salaire brut (8 064 euros par mois). Bernard Lartarjet, premier directeur général de MP2013, est quant à lui, indexé pour le remboursement de ses frais de déplacement (entre son domicile parisien et Marseille) et d'hébergement, occasionnant au total environ 100 000 euros de dépenses. L'intéressé indique dans sa réponse : «*C'était entendu dès le départ avec la mairie de Marseille.*» La CRC note aussi certains dépassements de coûts par rapport au budget initial. C'est le cas pour le week-end d'ouverture qui a nécessité environ 523 000 euros de plus que prévus ou l'opération TransHumance avec 665 000 euros supplémentaires. Le mécénat est également passé au crible : les contreparties perçues par les entreprises partenaires en échange de leurs apports fournis à MP2013 dépasseraient, selon la CRC, la limite des 25%. Ce qui constituerait «*un risque fiscal induit par MP2013.*» ■

MARJOLAINE DIHL

La lettre du
spectacle

RÉDACTION, ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalettredu spectacle.com.

Directeur de la publication : Nicolas Marc.

Directeur adjoint : Cyrille Planson. Rédacteur en chef : Yves Pérennou. Journaliste : Tiphaine Le Roy. Ont collaboré à ce

numéro : Danielle Beaudry, Nicolas Dambre, Marjolaine Dihl, Philippe Verrièle. Direction artistique : Éric Deguin. Mise en

page : Émilie Le Gouëff. Publicité et marketing : Élodie Maté.

Comptabilité : Nicole Bouyer. Relations abonnés : Véronique Chema et Salomé Tharreau.

Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 292 euros TTC.

Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 76 euros TTC

(Joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).

Impression : Caen Rebro (14). Une publication Millénaire Presse.

Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes.

SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067.

Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution.

CPPAP : 04.20778729. ISSN : 1294-2499

Imprimé sur papier recyclé, certifié FSC, encres végétales

IMPRIMÉ EN FRANCE – Reproduction interdite

La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro

Millénaire

Presse PRO

La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro

La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro